

Rapport de la Commission financière concernant les comptes de l'exercice 2003

(Du 30 mars 2004)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 16, 25 et 30 mars 2004 pour examiner le rapport du Conseil communal sur la gestion et les comptes 2003.

Parallèlement, les cinq sous-commissions ont procédé aux contrôles qui leur incombent dans les différents dicastères conformément aux dispositions en la matière.

La Commission financière constate que l'exercice 2003 se clôt par un excédent de charges de **11'154'392 francs**, soit 2,12% des charges.

La situation économique s'est fortement dégradée en 2003, même si l'inflation est restée faible. Ceci a dès lors eu d'importantes conséquences sur les comptes. Plus particulièrement, les effets se sont fait ressentir sur l'emploi, le taux de chômage ayant progressé de 6% dans notre commune, ce qui a eu des répercussions sur les recettes fiscales.

Le mauvais résultat de cet exercice est dû à l'importante chute du produit des impôts, soit plus de 17 millions de francs. Ce manque de recettes est essentiellement imputable à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, soit plus de 13 millions de francs.

Il est à noter que cette dégradation, tout à fait inhabituelle, apparaissait

au fil des boucllements intermédiaires. Cela a toutefois permis de prendre assez rapidement des premières mesures.

Par contre, la situation reste encore et toujours favorable au niveau des taux d'intérêts. Les intérêts passifs sont ainsi inférieurs de 6% par rapport au budget.

La Commission financière a tenu à souligner le fait que les charges ont néanmoins pu être maîtrisées, notamment au niveau du personnel et des biens, services et marchandises, dès lors qu'elles sont globalement inférieures de plus de 1,5 million de francs aux montants budgétisés.

S'agissant des charges réparties, il ne faut pas oublier qu'il y a toujours un effet retard au niveau de la péréquation.

Les exercices de ces dix dernières années ont permis d'alimenter les fonds propres. Après l'absorption du déficit des comptes 2003, la fortune de la Ville se montera à environ 10 millions de francs.

Concernant les investissements bruts, ceux-ci sont inférieurs d'environ 10 millions de francs par rapport au budget. La capacité d'autofinancement est de 14 millions de francs, ce qui permet de presque couvrir les investissements du patrimoine administratif à charge de la Ville.

Enfin, il y a lieu de souligner que la Commission financière, de manière liminaire à ses débats, a fait part de son mécontentement au regard de la masse importante de rapports qui lui ont été soumis pour préavis et du trop bref délai qui lui était laissé pour les étudier. Elle estime en effet qu'il n'est guère possible de faire correctement son travail de milicien dans de telles conditions. Elle a instamment souhaité qu'il n'en soit plus de même à l'avenir.

Rapport de la Sous-commission financière I

(Finances, Cultes, Office du personnel, Service des assurances,
Service juridique, CEG)

MM. Philippe Ribaux (rapporteur), Jean-Pierre Baer et Bernard Junod ont rencontré les responsables des services concernés en présence de Mme Françoise Jeanneret, conseillère communale, directrice du

dicastère, soit Mme Nathalie Schor (Service des Cultes) et MM. Daniel Crevoisier, Serge Attinger et Gilbert Tripet (CEG), Gérard Blandenier, Marco Paolini et Pierre-Alain Mayer (Services financiers, Comptabilité générale, Promotion économique, et Contrôle des finances), Paul-Henri Nanchen, (Office du personnel), Roger Maridor (Service des assurances) et Alain Virchaux (Service juridique).

02. Finances

02.02 Cultes

Il convient de signaler que le résultat plutôt favorable enregistré à ce chapitre résulte, d'une part, de charges moindres que prévues grâce, en ce qui concerne le chauffage, aux conditions climatiques qui ont prévalu en 2003, aux effets favorables de l'installation d'une minuterie pour ce qui est de la consommation d'électricité et, d'autre part, à des recettes supplémentaires sur le plan des locations.

Pour sa part, la mécanique agonisante de l'orgue de Serrières en est à crachoter les tout derniers râles qu'elle peut encore produire. Une réfection s'avère inéluctable.

02.11 Caisse et comptabilités générales

Le niveau historiquement bas des taux d'intérêt a eu des effets heureux sur le poids du financement de la dette. C'est ainsi que la charge nette par habitant relative à la dette a sensiblement régressé lors de l'année sous revue (296 francs aux comptes, contre 376 francs au budget), alors que le montant total de la dette à long terme a passé de 589 millions de francs à 609 millions de francs, soit un montant de 19'290 francs par habitant.

La politique de consolidation de la dette appliquée depuis plusieurs années a été poursuivie. Il a été recouru à des emprunts à long terme (10 ans) à des taux extrêmement bas pour un montant de 55 millions de francs (comprenant 35 millions de renouvellements d'emprunts arrivant à échéance), soit un montant inférieur à l'autorisation d'emprunts de 73 millions de francs. Cela s'est traduit de manière positive sur la structure de la dette. En effet, le taux moyen actuel de la dette à long terme est de 3,89 % (les taux d'intérêt de plus de 80 % du total de la dette se situent actuellement en-dessous de la barre des 4,5 %) et la

durée moyenne des emprunts de 5,5 ans. Le recours à des emprunts à court terme, particulièrement avantageux, a été accru pour faire face aux besoins découlant des engagements courants.

Cette structure de la dette permettra d'affronter avec une certaine sérénité les années 2007 à 2009, au cours desquelles de nombreux emprunts arriveront à échéance.

La Sous-commission s'inquiète de ce qui adviendra des emprunts contractés pour financer des équipements hospitaliers et scolaires (secondaire 2) lorsque ceux-ci passeront dans le giron de l'Etat. Il faudrait en effet éviter dans la mesure du possible des emprunts dont la Ville devrait assurer le service au-delà de la date de ce transfert, de manière, en tout cas, à ne pas obérer l'image financière de la Ville, notamment aux yeux des prêteurs potentiels. Aux yeux de la Sous-commission, il convient de régler dans les meilleurs délais la question de la date des changements prévus à ce sujet ainsi que de régler le plus tôt possible les questions liées à la propriété et à l'exploitation des équipements mentionnés, notamment le fait de savoir si l'Etat en reprendra la propriété avec toutes les charges qui lui sont liées ou s'il n'en sera que le locataire. Ces renseignements sont indispensables à une planification adéquate du type d'emprunts à effectuer, de leur montant et de leur durée.

02.31 Centre électronique de gestion

Les résultats du CEG ont connu une nette amélioration par rapport au budget (excédent de charges de 1,332 million de francs contre 3,958 millions de francs au budget et 4,480 millions de francs aux comptes 2002). Cela est dû, pour une part, à une baisse des charges, tant au plan du personnel qu'à celui des biens, services et marchandises (BSM), et, pour l'autre, à un accroissement des recettes lié à l'application de la comptabilité analytique et à la facturation de la TVA aux clients du CEG.

Les charges ont notamment pu être réduites grâce à un étalement du renouvellement des équipements. Il convient toutefois de noter que ce type de mesures ne peut être maintenu ou étendu *ad libitum*. En effet, certains services (hôpitaux, par exemple), ne peuvent assumer le risque que représenterait une paralysie du système due à l'obsolescence de l'infrastructure informatique. Les conséquences possibles d'un défaut possible du système informatique doivent donc être analysées avec soin de cas en cas.

On mentionnera également la mise en place, sous la forme de la Commission informatique de l'Association des communes neuchâteloises, d'une plate-forme commune qui examine les problèmes informatiques des communes liées au CEG en amont de la mise en place des systèmes.

Il est ainsi possible, par une meilleure vue d'ensemble des problématiques en question, de mettre à chaque fois en place les solutions les plus adéquates, en collaboration avec les parties concernées.

Dans le domaine de la santé, une étude ordonnée par le DJSS sur l'informatique de la santé a confirmé le rôle du CEG en tant que centre de compétences pour l'informatique de la santé.

Il est capital que, même dans le cas de la création de l'Entité cantonale en matière hospitalière, l'informatique de la santé reste attribuée au CEG. En effet, seul le maintien de certaines attributions de niveau cantonal est en mesure de garantir la pérennité du CEG indispensable à la Ville. Le CEG a donc tout mis en oeuvre pour faire reconnaître ses compétences sur ce plan.

Par ailleurs, le CEG collabore très activement à la mise en oeuvre du système TARMED.

02.41 Contributions

Le point essentiel à ce chapitre réside bien entendu dans la très forte différence négative qui a affecté l'impôt sur le bénéfice des personnes morales par rapport à ce qui avait été escompté au budget.

On ne reviendra pas ici sur les raisons de cette différence, largement développées dans le rapport du Conseil communal.

On précisera cependant que la forte proportion de sociétés exportatrices de la commune de Neuchâtel se traduit par une influence marquée d'éléments externes (taux de change, notamment) sur l'importance de la masse imposable au titre de l'impôt sur les bénéficiaires.

Il convient par contre de souligner que l'effet multiplicateur de la taxation postnumerando se fera ressentir, dans un sens ou dans l'autre, à chaque amélioration ou à chaque détérioration de la situation, créant ainsi un mouvement de « yo-yo » sur le plan des rentrées fiscales. On mentionnera également qu'une année financièrement favorable se

traduit par une contribution accrue à la péréquation financière cantonale, péréquation dont il faut s'acquitter l'année suivante, quelle que soit la situation financière du moment.

La Sous-commission s'est inquiétée des moyens propres à pallier ces variations de forte amplitude et les inconvénients qui les accompagnent.

Une des pistes envisageables résiderait dans la création d'une réserve affectée qui, en cas d'exercice excédentaire, serait alimentée dès que l'excédent de recettes dépasserait un certain niveau.

02.51 Service économique et statistique

Depuis quelques années, le Service économique et statistique a adopté une démarche plus prospective et dynamique que ce n'était le cas auparavant. C'est ainsi qu'en 2003, il s'est engagé dans le capital de NEODE et surtout dans celui du CSEM, ce qui lui permet de siéger au conseil d'administration de cette institution. Par ailleurs, les rencontres organisées avec les chefs d'entreprise de la Ville connaissent une bonne fréquentation.

02.61 Office du personnel

L'absence de longue durée d'un collaborateur du service a eu des retombées sur ses charges.

La Sous-commission s'est particulièrement penchée sur la question des places d'apprentissage. La Ville fournit toujours un effort particulier sur ce plan-là. Il faut par contre constater que la proportion des jeunes gens qui choisissent un apprentissage d'employé de commerce reste controversée.

On notera aussi que la Ville accorde une importance particulière au soutien et à l'accompagnement de ceux d'entre ses collaborateurs qui sont confrontés à des situations difficiles.

Sur le plan des données d'ordre quantitatif, il convient de constater que les cas d'absences de longue durée, en constante augmentation jusqu'il y a deux ans environ, se sont actuellement stabilisés. Par ailleurs, les plaintes pour harcèlement peuvent être considérées comme très peu nombreuses, ce qui semble réjouissant au vu des efforts de la Ville à ce sujet.

02.71 Service des assurances

La mise en place d'un contrat d'assurance unique pour les assurances choses est actuellement en cours. On devrait pouvoir en attendre des réductions de primes substantielles.

A ce chapitre aussi, la Sous-commission s'est inquiétée du manque de données précises quant à la future structure relative aux hôpitaux et au secondaire, dans la mesure où, comme c'est le cas pour les investissements et l'emprunt, les assurances qu'il faudra conclure devraient l'être en fonction des évolutions à venir.

02.81 Service juridique

Le gros de l'activité de ce service est toujours représenté par le contentieux. Il a également été sollicité pour plusieurs avis de droit et a accompagné les autorités politiques lors de la rédaction de différents rapports et règlements.

Rapport de la Sous-commission financière II

(Services sociaux, Instruction publique, Affaires culturelles)

La sous-commission financière II, composée de Mme Fabienne Spichiger (rapporteuse), MM. Didier Rochat et Jean-Charles Authier, s'est réunie le 17 mars 2004 en présence de M. Eric Augsburger, directeur des Services concernés pour examiner les comptes 2003. Ont également participé à cette séance : Mmes Charlotte Nilsson, déléguée à la petite enfance et responsable de la Crèche des Bercles, Christiane Duscher, responsable du Centre d'orthophonie, Marianne de Reynier, responsable de l'Atelier des musées, Chantal Lafontant Vallotton, directrice et conservatrice du département historique du Musée d'art et d'histoire (MAH) ainsi que Renée Knecht, administratrice du Musée d'art et d'histoire et MM. Philippe Haeberli, chef du Service social, Sylvain Ghirardi, chef de l'Office du travail, Christophe Dufour, conservateur du Musée d'histoire naturelle (MHN), Jacques Hainard, conservateur du Musée d'ethnographie (MEN) et Patrice Neuenschwander, délégué culturel.

Remarque générale: dans l'ensemble des services, les charges ont été bien maîtrisées et sont, en général, inférieures au budget.

04. Services sociaux

04.11 Service social

En préambule, un commissaire a demandé à ce qu'un tableau indiquant le nombre de postes de travail (année N et N-1), le nombre de dossiers gérés, les charges par dossier, les dépenses par bénéficiaire, ainsi que les charges administratives totales figurent au rapport des comptes.

11.30 *Charges de personnel*

301.01 A l'automne 2003, un poste d'assistant-e social-e en formation a été créé, pour contenir l'augmentation du nombre de dossiers d'aide sociale.

11.36 *Subventions accordées*

361.04 Dépassement de plus de Fr. 300'000.--. Les prestations brutes versées aux bénéficiaires de l'aide sociale se montent à Fr. 19'000'000.-- (Fr. 12'000'000.-- net). Cet argent doit être avancé par la Ville, ce qui génère une charge d'intérêts importante. Il serait nécessaire que l'Etat procède par le versement d'acomptes en cours d'exercice, plutôt que par un remboursement global tardif. Cette demande a d'ailleurs fait l'objet d'un rapport d'une sous-commission de la Commission cantonale d'action sociale.

04.12 Aides et prévoyance sociale

12.36 *Subventions accordées*

365.33 Amélioration liée au meilleur ratio entre les heures effectives et celles facturées et une meilleure reconnaissance des assurances-maladie.

04.41 Office du travail

41.30 *Charges de personnel*

301.01 Le personnel de l'accueil des écoliers et bourses se trouve maintenant sur le groupe 04.42.301.01.

04.42 Accueil écoliers et bourses

42.43 Contributions

433.01 La contribution des parents avait été estimée sur la base des 0-5 ans (crèche des Bercles). Cependant, force est de constater que le revenu moyen des parents d'enfants de 5 à 12 ans est nettement plus bas (revenu imposable Fr. 78'000.-- en moyenne dans les crèches, Fr. 58'000.-- pour l'accueil des écoliers), ce qui pourrait peut-être s'expliquer par le nombre de divorces plus élevé chez les parents concernés.

04.43 Aide aux chômeurs

43.46 Subventions acquises

460.12 Un nouveau programme d'emplois temporaires Bâtiplus, placé sous la direction de l'Office du travail, a permis de créer deux postes d'encadrement à plein temps, subventionnés par le Seco à hauteur de 92%, toutes charges comprises.

04.50 Service administratif des crèches

50.36 Subventions accordées

365.46 Les ateliers privés sont des structures jugées d'utilité publique, mais qui recevaient, ces dernières années, des subventions à bien plaisir. Ce poste est appelé à disparaître en raison de la mise en place de la nouvelle loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance, qui permettra à plusieurs de ces structures d'être reconnues, donc subventionnées par l'Etat et les communes au travers de la loi.

50.45 Dédommagement de collectivités

452.04 A noter une erreur dans les commentaires des comptes. Il s'agit de l'augmentation du nombre d'enfants domiciliés ailleurs fréquentant une structure reconnue à Neuchâtel.

04.52 Crèche des Acacias*52.43 Contributions*

433.01 L'augmentation de la contribution des parents s'explique en partie par l'augmentation de la capacité d'accueil, qui a passé de 15 à 21 places/jour, sans augmentation de personnel.

09. Instruction publique

L'excédent de charges, pour l'ensemble de la direction, est en diminution de plus de Fr. 117'000.-- par rapport au budget.

09.01 Service des Ecoles*01.36 Subventions accordées*

365.11 A noter que le Parlement des jeunes verse parfois des subsides entre Fr. 2'000.-- et 3'000.-- à des associations culturelles ou sociales. La Ville veille à ce que cela ne fasse pas double emploi avec ses propres subventions.

01.39 Imputations internes

Les versements en faveur du Lycée Jean-Piaget et au CPLN sont en diminution en raison de la baisse d'élèves domiciliés en Ville de Neuchâtel.

09.31 Centre d'orthophonie

Mme Duscher quittera son poste de responsable qu'elle occupe depuis 1971 en avril 2004.

31.30 Charges de personnel

309.03 Le dépassement de ce compte est largement compensé par le compte 436.93.

31.31 Biens, services et marchandises

310.44 Les factures informatiques sont difficilement budgétées à l'avance, les factures du nœud cantonal n'arrivant qu'en fin d'année.

31.46 *Subventions acquises*
 461.01 Les contributions de l'Etat ont baissé en raison du bon état des comptes de 2002. La subvention sera plus élevée dans les comptes 2004.

09.41 Ecoles enfantines et primaires

Les effectifs commencent à baisser. Le prix coûtant par élève à l'école primaire est en légère hausse. Pour l'année scolaire 2003-2004, il est de Fr. 7'051.35.

A noter que le tableau se trouvant aux pages 406/407 du rapport des comptes comporte une erreur. Les écoles enfantines n'ont pas été comptabilisées sur les années 2001 et 2002. En 2003 par contre elles sont incluses.

09.43 Clinique dentaire

Les diminutions des recettes sont essentiellement dues à une inondation des locaux, qui a généré une fermeture de la clinique pendant 3 mois.

09.53 Lycée Jean-Piaget

La charge résiduelle est en diminution malgré une augmentation d'effectif.

09.61 CPLN

La compression des coûts BSM est significative.

10. Affaires culturelles

10.01 Service administratif

On note le nombre élevé d'articles 153 dans ce compte, notamment sur les comptes 311.06, 365.17, 365.27 et particulièrement sur le compte 365.99 dont le budget avait pourtant été augmenté de Fr. 20'000.-- en 2003.

01.36 *Subventions accordées*

365.99 Dépassement dû à l'exposition Lavarenne (art. 153).

Les subventions accordées ont une nouvelle fois été supérieures à celles budgétisées, ce que regrettent les commissaires. Il est suggéré de revoir la répartition de ces subventions de manière quadriennale.

01.40 *Impôts*

406.02 La taxe sur les spectacles qui n'a pas encore été versée à cause d'un recours au Tribunal administratif a cependant été comptabilisée.

10.02 Temple du Bas

02.42 *Revenus des biens*

427.03 Il a été accordé, à titre exceptionnel, des conditions plus favorables à quelques associations culturelles, voire sociales, qui louent les lieux.

10.31 Musée d'art et d'histoire

31.39 *Imputations internes*

390.23 Galeries de l'histoire : réajustement lié à une modification du système de calcul.

390.62 Location d'un dépôt à la Brasserie Mueller, prévu au budget sous 316.01.

10.71 Musée d'ethnographie

71.31 *Biens, services et marchandises*

318.96 Ce montant correspond à des recettes des années précédentes qui n'ont pas été constituées en réserve, d'où correction.

La sous-commission s'est posée la question de savoir s'il était normal que la Ville de Neuchâtel finance à elle seule trois musées, l'acquisition d'œuvres et tout le personnel en charge de la conservation des œuvres et collections. Il a été répondu que, tout comme la Ville de La Chaux-de-Fonds, la Ville de Neuchâtel s'était approchée de l'Etat en lui demandant de reprendre la partie « conservation », même si le moment paraissait peu propice pour ce faire. La question reste ouverte.

Rapport de la Sous-commission financière III

(Urbanisme, Forêts et domaines, Tourisme et transports)

La sous-commission III, composée de M. Nicolas de Weck (soc, rapporteur), M. Pierre Aubert (lib) et M. Blaise Horisberger (popécisol), s'est réunie le jeudi 18 mars, en présence de M. Pierre Bonhôte, conseiller communal directeur des services concernés. Ont successivement participé à la séance, MM. Antoine Rosselet, intendant des domaines, Stéphane JeanRichard, ingénieur forestier, Willy Zahnd, chef caviste, Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste, Fabien Coquillat, architecte adjoint, Pascal Solioz, chef des constructions, Stéphane Thiébaud, chef de l'aménagement urbain et Rémy Zinder, délégué aux transports et à la mobilité.

03. Forêts et Domaines

03.11 Forêts

Le service compte 5 forestiers-bûcherons, répartis en deux équipes (p. 174). Pour certains travaux, il est fait appel à des entreprises privées. A la question de savoir si les coûts de ces dernières sont comparables à ceux des premiers, il est répondu que les missions confiées ne sont en général pas les mêmes :

Les forestiers-bûcherons de la Ville sont en général mieux formés que les ouvriers des entreprises privées et se chargent donc des travaux les plus délicats. Par ailleurs, le service assume la formation de plusieurs apprentis et stagiaires, ce que ne font guère les entreprises privées. Cela étant, ces dernières travaillent à des coûts moindres, notamment en raison du fait que la main-d'œuvre, moins qualifiée et parfois saisonnière, est moins bien rémunérée. Le chef du service relève au surplus qu'il n'est guère envisageable de réduire les effectifs, une équipe ne pouvant pas fonctionner à moins de deux personnes. La troisième personne affectée au secteur de Chaumont permet d'organiser des visites ou de se charger de toutes sortes de tâches qui relèvent du service public qui entre aussi dans la mission de la Ville.

Il est possible que la Confédération accepte, dans un avenir plus ou moins proche, de légiférer en matière d'appellations d'origine contrôlée. Les bois du Jura ayant une bonne réputation, une telle appellation

(conjointe avec la France voisine) pourrait donc présenter un certain intérêt économique, au contraire de l'actuel label de qualité (label Q), qui a davantage l'effet de diminuer la valeur du bois qui ne l'obtient pas que d'augmenter celle de l'autre.

Pour le surplus, on ne peut que constater que la chute des prix se poursuit, de manière assez impressionnante par rapport à 1981 (p. 177).

03.21 Domaines

Le résultat globalement positif du compte (bénéfice de Fr. 46'500.- au lieu d'un déficit de Fr. 215'700.-, p. 202) provient essentiellement de l'exploitation des carrières (extraction et taxe de décharge).

Les loyers des immeubles locatifs et des domaines agricoles sont légèrement inférieurs aux prévisions (03.21.423.02 et 03.21.423.03, p. 203). Cela provient, pour les premiers, du fait que le Home bâlois, à Chaumont, n'a toujours pas trouvé de preneur (les frais de chauffage de la partie ancienne sont relativement élevés) et, pour les seconds, qu'une partie du domaine de Belmont, à Boudry, a été reprise au fermier en vue d'une utilisation au profit de la promotion économique qui y a entre-temps renoncé. La commune de Boudry pourrait s'y intéresser pour y installer un terrain de football, ce qui ne soulève pas un enthousiasme unanime au sein de la sous-commission (particulièrement peu sportive, il est vrai).

03.31/03.32 Vignes et encavage

L'augmentation des charges de personnel est due, d'une part, à l'engagement de deux stagiaires (comme le service des forêts, l'encavage déploie une activité soutenue en matière de formation professionnelle) et, d'autre part, au fait que la nouvelle caviste a pris son emploi effectivement avant le départ de l'ancien afin d'assurer la transition. On doit à ce sujet reconnaître que l'élevage du vin s'accommoderait mal du délai de carence de six mois imposé à l'administration.

Quelques parchets ont souffert de la grêle et, de manière générale, la récolte était moins abondante que prévu. On ne peut que déplorer que les conditions météorologiques croient pouvoir prendre de telles libertés par rapport au budget de la Ville.

Le poste 03.32.313.97 (p. 204) était jusqu'ici inclus dans le compte 03.32.313.99. Le total des deux comptes correspond au résultat de 2002 mais pas au budget 2003 ; ce dernier n'était que de Fr. 105'000.-, ce qui était insuffisant.

Des équipements ayant été acquis pour un montant de Fr. 120'000.- en vertu de l'art. 153 RG, les amortissements (compte 03.32.331.01) augmentent de Fr. 12'000.-.

Les ventes (compte 03.32.427.22) sont inférieures de plus de Fr. 40'000.- par rapport aux prévisions. Cela provient probablement du fait que la cave a changé de client en cours d'exercice, renonçant aux grandes surfaces au profit d'un commerce spécialisé particulièrement bien coté dans le monde de la restauration, ce qui a eu pour effet de décaler les livraisons dans le temps. A terme, l'équilibre devrait être retrouvé.

L'un des commissaires s'est intéressé à la question de savoir ce qu'aurait rapporté l'affermage des vignes et de l'encavage en regard de la situation actuelle, sur une période de dix ans ou plus, et quelles en auraient été les conséquences sur les prestations offertes en matière de service public. Selon le chef caviste, la rentabilité aurait certainement été meilleure, mais il n'aurait pas, en tant que privé, pu assumer les tâches de formation évoquées plus haut. Pour des détails chiffrés, une question écrite sera déposée.

06. Urbanisme

L'amélioration de près de Fr. 500'000.- du compte de fonctionnement (p. 323) provient du fait que la quasi-totalité de l'entretien des immeubles du patrimoine administratif et financier (comptes 06.11.314.00, 06.12.314.00, 06.21.314.00, soit Fr. 809'603.-) a été financée par un prélèvement aux réserves (comptes correspondants 482.14) de Fr. 808'000.-.

Les pertes sur débiteurs des immeubles locatifs du patrimoine financier passent de Fr. 18'680.- en 2002 à Fr. 160'930.- (contre Fr. 73'000.- au budget, compte 06.11.330.03). Même s'il est normal que la Ville compte plus de locataires en situation difficile qu'une gérance privée, des efforts pourraient être faits à ce sujet.

Les bénéfices présentés par les comptes 06.11 et 06.12 (immeubles locatifs du patrimoine financier et HLM) de Fr. 370'000.- et 275'500.- s'entendent frais de gérance déduits (compte d'imputation interne 06.01.490.17) et y compris mouvement avec la réserve d'entretien.

Les activités des divers services représentés sur l'organigramme de la page 300 peuvent se résumer brièvement de la manière suivante :

- gérance et location des logements propriété de la Ville et d'une partie de ceux de la CPVN ;
- entretien, transformation et représentation du maître de l'ouvrage des bâtiments du patrimoine administratif et financier par le service technique des bâtiments ;
- planification et coordination des études d'urbanisme ;
- procédures de demandes de permis de construire ;
- gestion énergétique des bâtiments de la Ville ;
- coordination et application du développement durable ;
- secrétariat et administration ;
- nettoyage et peinture des bâtiments concernés.

La police des constructions n'a pu, durant l'exercice, assumer toutes les inspections de chantier prévues par la loi, notamment en matière de contrôle des mesures énergétiques (par exemple pour le respect des normes d'isolation des bâtiments en construction).

La création d'un demi-poste, admise dans un premier temps par le Conseil communal, a été remise en question en raison de la situation financière et les cadres de la section ont été invités à justifier une nouvelle fois le besoin de ce poste supplémentaire. La procédure se poursuit à l'heure actuelle. De nombreux employés ont effectué passablement d'heures supplémentaires sans qu'il ait été possible pour autant d'assumer toutes les obligations légales.

S'agissant de quelques projets particuliers, on peut relever ce qui suit :

Les coûts de l'Espace de l'Europe dépasseront probablement le crédit en raison de plusieurs imprévus et d'exigences en matière d'organisation de chantier. Les comptes ne sont pas encore bouclés. Le Conseil général devra naturellement être informé du résultat final.

Les travaux préparatoires pour la réfection générale de la Collégiale se

poursuivent. Un groupe de trois architectes (dont celui qui avait été chargé de la réfection du Cénotaphe) a été mandaté à ce sujet. On espère pouvoir achever les travaux pour l'année 2011 qui marquera le millénaire de la première mention de Neuchâtel dans un manuscrit relatif à une donation de *Novum Castellum*.

Le propriétaire du ballon captif installé près du port pour l'Exposition nationale a été récemment sommé d'enlever son installation, personne ne s'étant intéressé à sa reprise.

S'agissant de l'incontournable feuilletton de la Place du Port, une expertise de preuve à futur sera sollicitée incessamment pour déterminer les causes et responsabilités des nombreux défauts observés tant au niveau de la place qu'à celui des installations censées l'embellir.

Il faut relever que le service de l'urbanisme n'a été chargé du dossier que tardivement, après que la société du parking avait déjà pris toutes les décisions relatives à cet important ouvrage (dont les plans d'aménagement de la place avaient d'ailleurs été acceptés en dépit d'un préavis négatif de la commission d'urbanisme, mais avec un préavis positif de la commission des ports et rives).

Notons enfin que la situation financière de la Ville a eu pour effet que plusieurs projets ont été volontairement retardés, tels que l'aménagement du bas de la rue du Crêt-Taconnet ou la réfection lourde de l'Hôtel communal.

Quant au concours d'architecture pour le site des Cadolles, il a été décidé de le laisser à la charge du futur maître de l'ouvrage. La liaison verticale qui devait faire partie de ce projet a été reportée au profit du prolongement du Littorail.

14. Tourisme et Transports

Cette section n'appelle guère de commentaires. On relèvera seulement que la manifestation traditionnelle du 22 septembre « En ville sans ma voiture » a coûté Fr. 13'000.- en plus de la subvention fédérale de Fr. 8'000.-. On estime la participation à un millier de personnes en dépit (ou en raison) du fait que la journée coïncidait avec le lundi du Jeûne fédéral. L'impact de cette manifestation sur l'utilisation de véhicules privés n'est pas déterminable. Pour l'avenir, il n'est pas exclu que l'on organise plutôt une « semaine de la mobilité ».

Rapport de la Sous-commission financière IV

(Travaux publics, Hôpitaux, Sports)

La Sous-commission financière IV, composée Mme Eliane Henry-Mezil (excusée) et de MM. Daniel Domjan et Raymond Maridor (rapporteur), s'est réunie le 22 mars 2004 pour l'examen des comptes en présence de M. Didier Burkhalter, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Jacques Giuntoli, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades ; MM. Etienne Dagon, chef du Service des sports et Jean-Pierre Jaquet, gestionnaire ; enfin pour les hôpitaux, MM. Jean-Claude Rouèche, directeur général, et Blaise Della Santa, chef des ressources humaines.

05. Travaux Publics

L'excédent de charges de l'exercice 2003 est inférieur au budget et aux comptes 2002 pour respectivement des montants de 582'000 francs et de 1'362'000 francs.

Des efforts de rationalisation ont été effectués non pas en appliquant mécaniquement l'ordre de service no 362 du 27 août 2003 (non-remplacement du personnel pendant 6 mois), mais plutôt par des réflexions de type structurel débouchant sur des recherches de partenariat et des collaborations à l'interne, mesures qui auront des incidences plus particulièrement en 2005. Au niveau des ressources, cela se concrétise par le non-remplacement de 3 à 4 postes pour 2004. Pour les postes de biens, services et marchandises, des achats globaux, à l'exemple des pneumatiques ont permis des économies.

De plus, l'année 2003 a été marquée par trois éléments forts :

- a) un renouvellement du parc véhicules ayant pour effets induits une diminution de la consommation desdits véhicules et un meilleur respect de l'environnement ;
- b) le projet de 'La Maladière' a requis des moyens en personnel et en prestations pour l'élaboration d'un plan spécial, l'étude d'impact ainsi que la mise en place de procédures adéquates ;
- c) la déchetterie des Plaines-Roches, dont l'ouverture au public s'est

faite en septembre 2003, a permis d'une part que la part des déchets recyclables atteigne progressivement 25 à 27% de l'ensemble des déchets (chiffres de février 2004), et d'autre part que les revenus de la vente des produits recyclables augmente.

Précisons qu'en matière d'investissements ou de fonctionnement, aucun crédit complémentaire selon l'art. 153 RG n'a été sollicité.

Un changement de structure des comptes a eu lieu aux chapitres 05.22 et 05.31 : le chapitre 05.22 ne concerne plus que les canalisations d'eau claire et n'est plus financé par les revenus de la taxe d'épuration. Quant aux charges relatives aux canalisations d'eau usée, elles se trouvent dorénavant entièrement au chapitre 05.31 (Step et réseau), financé par la taxe d'épuration. De plus, le poste 05.23 (ports et rives) n'existe plus depuis 2003, car les charges y relatives sont affectées pour une partie à la police et pour une autre partie à l'entretien du domaine public. Enfin, l'introduction d'une comptabilité analytique a pris quelque retard ; elle sera en principe effective en 2005 pour le Service de la voirie (projet pilote), avec l'intention de l'étendre ultérieurement à l'ensemble de la section.

05.02. Services techniques

La diminution du compte de charges 318.09 (plans et travaux cartographiques) d'environ 50 %, notamment grâce à une meilleure collaboration / coordination avec les services de l'Etat, et l'augmentation substantielle des comptes de recettes 435.04 (vente de plans et divers) et 438.01 (prestations d'investissement), compensent l'augmentation des autres postes de charges de la section.

05.11. Dépôt de la Voirie

On notera des recettes additionnelles au compte 434.53 (travaux pour des tiers) et au compte 438.01 (prestations d'investissement).

05.21. Entretien du domaine public

La diminution du compte 314.51 (prestations, matériel, fourniture) correspond à un frein aux dépenses en fin d'année 2003. Il n'est pas exclu qu'il y ait nécessité d'effectuer par la suite les dépenses y relatives non effectuées, éventuellement avec les surcoûts qu'un entretien tardif peut impliquer.

L'augmentation enregistrée sur le compte 434.53 (travaux pour des tiers) correspond à une augmentation très importante de travaux effectués dans le cadre de partenariats et dont les prestations sont facturées.

05.24. Ordures et déchets incinérés

Il convient de dissocier la problématique des particuliers de celle des entreprises. S'il appert que la tarification des ménages est correcte et sous contrôle, il n'en est pas de même pour les entreprises dont la taxe est déterminée actuellement par le nombre d'employés (en attendant la mise en place d'un système généralisé de taxation au poids). Or, il s'est avéré que la variation du personnel, non connue par l'administration, a induit des réclamations et des refacturations à la baisse. La différence qui se monte à plus de 500'000 francs suppose une analyse détaillée, une adaptation éventuelle de la taxe en 2004 et une promotion de la taxe au pesage. L'objectif étant de tendre dès que possible vers une situation équitable pollueur / payeur.

05.31. Station d'épuration des eaux et réseau

La centrifugeuse qui a pour mission de sécher les boues a subi trois pannes en deux ans, toutes remboursées grâce aux garanties. Cela a eu pour incidence « collatérale » une augmentation des performances, en ce sens que la production de déshydratation a passé en moyenne de 13 m³/heure à 20 m³/heure, tout en augmentant la qualité du séchage.

L'augmentation de la taxe à 1.30 franc par m³ a permis de rembourser 28 % de l'avance de plus d'un million de francs consentie entre 2000 et 2002 pour boucler ce compte qui doit être autofinancé.

12. Hôpitaux

Considérations générales

Des économies structurelles décidées en 2002, sous forme de la fermeture d'une unité de soins et la transformation d'une unité en unité de semaine, ont été appliquées. Leurs effets ont commencé à se faire sentir en 2003 déjà.

Les recettes sont supérieures aux prévisions budgétaires. Elles s'expliquent par l'augmentation des tarifs des forfaits médicaux

cas/service qui sont déterminés par les résultats de la comptabilité analytique des années précédentes. Les recettes engendrées par les forfaits cas/service sont supérieures de plus de 4 millions de francs par rapport aux comptes 2002 (+24,1 %) et de près de 2 millions de francs par rapport au budget (+ 10,0 %).

Il est à relever que le déficit d'exploitation relatif aux comptes d'exploitation globaux enregistre une augmentation 3,1 millions de francs par rapport au budget, mais une diminution de 0,1 million de francs par rapport aux comptes 2001.

Alors que le nombre de patients hospitalisés a été stable, le nombre de journées d'hospitalisation a continué à baisser. Cette situation implique logiquement une durée de séjour à l'hôpital qui continue de diminuer pour passer de 6,7 à 6,4 jours.

Classe 3 – salaires

Globalement, quatre explications permettent de justifier la différence entre le budget et les comptes (+ 3,5 millions de francs) :

- a) les frais relatifs au remplacement du personnel absent n'ont pas été budgétés (1,9 millions de francs) ;
- b) la convention collective permettant l'amélioration du statut des médecins-assistants n'a pas été budgétisée (0,5 million de francs) ;
- c) la part patronale à la Caisse de pension a passé de 165 % en 2002 à 180 % en 2003 (augmentation de 0,8 million de francs) ;
- d) l'indexation des salaires supérieure au budget (0,2 million de francs).

Outre l'indexation susmentionnée, le poste salaire a été chargé par une revalorisation issue des négociations « CCT 21 ».

Groupe 30 – personnel médical

Outre les explications ci-dessus valables pour tous les groupes de salaires, précisons que le compte 3000 a été affecté par une augmentation de 3,3 médecins. Alors que le compte 3090 varie en fonction du nombre d'étudiants et de stagiaires, l'augmentation du compte 3003 s'explique par une augmentation des activités (et du nombre de stagiaires) en logopédie-neuropsychologie.

Groupe 32 – personnel paramédical

Une augmentation de dotation en radiologie, suite à la nouvelle loi sur le travail réglant la compensation du service de garde, affecte le compte 3220 pour plus de 100'000 francs. Par contre une sous-dotation en physiothérapie entraîne une diminution du compte 3230. Le compte 3260 (secrétariats médicaux) dépasse le budget de plus de 400'000 francs à cause d'une sous-estimation du budget suite à "l'engagement à l'heure" en 2001 et 2002 de personnes non qualifiées pour informatiser les données de la radiologie, et d'autre part à cause d'une surcharge de travail dans certains secrétariats entraînant un dépassement de dotation de 2,53 unités.

Si le compte 3280 est inférieur au budget, cela est dû à une imputation équivalente au compte 3300 (administration).

Une surévaluation du budget explique le fait que le compte 3285 (autres disciplines paramédicales) soit inférieur au budget de plus de 150'000 francs.

Groupe 34 – personnel hôtelier

Le compte 3430 dépasse le budget non seulement à cause de maladies de longue durée mais également à cause d'une dotation plus grande à la crèche. Cette dotation a été rendue nécessaire par l'augmentation du nombre de bébés.

Groupe 38 – honoraires des médecins

Ce groupe est inférieur au budget de près de 300'000 francs en raison d'une baisse de l'activité à l'acte.

Classe 4 – autres charges d'exploitation

Globalement, les autres charges d'exploitation sont en progression de 673'650 francs.

Groupe 40 – matériel médical d'exploitation

Ce groupe à lui seul dépasse le budget de 1'287'700 francs et les comptes 2002 de 725'900 francs.

Classe 6 – produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont en hausse de 1'068'000 francs par rapport au budget et de 2'125'000 francs par rapport aux comptes 2002.

13. Sports

Le seul crédit complémentaire selon l'article 153 du RG qui a été nécessaire est relatif à l'assainissement des canaux de drainage du terrain de Pierre-à-Bot.

L'espace multifonctionnel de la Maladière se fera selon le timing prévu. Les travaux vont démarrer en mai prochain (chantier préparatoire). Il s'ensuivra une démolition générale des infrastructures existantes à l'exception de la halle Omnisports. Si des découvertes archéologiques ne viennent pas allonger les travaux, le centre commercial devrait être ouvert en septembre 2006 et les autres infrastructures progressivement achevées à l'horizon 2007.

Les diverses offres en matière de sport continuent leur progression en 2003. Les recettes globales ont augmenté de plus de 14 %. Elles permettent une stabilisation de l'excédent des charges.

13.71. Service administratif des sports

Les recettes du compte 406.02 (taxe sur les spectacles) sont reversées en grande partie sur le compte 362.01 (Syndicat intercommunal des patinoires, restitution taxe) qui montre une progression très importante.

Le compte de charges 319.07 (promotion) et le compte 439.16 (recettes sponsoring) mettent en évidence une autonomie financière substantielle et croissante.

13.74. Bassin de natation La Coudre

Le compte 427.54 (locations bassin de natation) enregistre une diminution de recettes de plus de 30 % qui s'explique par le non-renouvellement du contrat avec le Lycée Jean-Piaget.

13.79. Piscines et plage du Nid-du-Crô

L'année 2003, grâce à une météo exceptionnelle, a permis une

augmentation importante de la fréquentation. Pour autant, le compte « biens, services et marchandises » n'a pas augmenté. Il est au contraire en retrait par rapport aux comptes 2002 et au budget 2003 (par exemple en matière de chauffage, énergie et éclairage).

Rapport de la Sous-commission financière V

(Chancellerie, Services industriels, Police, Police du feu)

La Sous-commission financière V, composée de MM. Blaise Péquignot, Philippe Loup et Mme Dorothee Ecklin (rapporteuse) s'est réunie le mercredi 17 mars 2004 en présence de M. Antoine Grandjean, conseiller communal, pour examiner la gestion et les comptes 2003. Ont également assisté à cette séance, MM. Rémy Voirol, chancelier, Pascal Olivier Thiébaud, directeur commercial et financier, Charles-André Grossenbacher, directeur technique, Charles-Frédéric Gnaegi, directeur technique adjoint aux Services industriels. Mme Nadia Bavaud, adjointe de direction, MM. Jean-Louis Francey, Commandant du corps de police, Jean-Pierre Habegger, Corps de police, Frédéric Mühlheim, commandant du SIS, Eric Leuba, chef du Service d'hygiène et de prévention du feu, Christian Grandjean, chef du Contrôle des habitants, Alain Gorgerat, chef de l'Etat civil, et Mme Ginette Escarré, responsable du cimetière.

01. Chancellerie

Le résultat de la chancellerie présente une amélioration de 200'000 francs par rapport au budget, avec des charges pour environ 6 mios. Il est à noter que l'effort principal d'économie a porté sur les BSM avec une réduction de 200'000 francs sur le budget.

L'année 2003 a été difficile et marquée par la nécessité de trouver des économies possibles, sans freiner par trop le développement des prestations.

A ce propos, on remarquera l'aboutissement avec des moyens minimums des projets du site internet et du nouveau journal. S'agissant du guichet sécurisé unique, l'évolution des développements est conditionnée par le projet cantonal. La publication du procès-verbal des séances du Conseil général sur l'internet a permis d'économiser quelque

40'000 francs. Quelques exemplaires imprimés sont toujours conservés pour les archives.

01.01. Conseil communal

02.307.03 Prestations aux retraités. La diminution s'explique par un oubli comptable en 2002 et un décès en 2003.

02.318.02 Le montant inscrit à ce poste correspond à une contribution au développement du GVU (guichet virtuel unique, projet canton-communes).

02.365.02 Aide au développement. Augmentation expliquée dans le rapport, pages. 90 à 92.

02.365.12 Ass. société ville (1^{er} août). Suite aux expériences positives réalisées en 2002 avec les feux du 1^{er} août, il a été décidé de financer une troisième barge. En général, le principe ici est que le coût des feux ne doit pas excéder 1 franc par habitant. L'un des commissaires demande s'il ne serait pas possible de renoncer complètement à ces feux par mesure d'économie. Il semble que la ville de Bienne ait pris cette décision, sans soulever le tollé général pour autant. Le Conseil communal ne propose pas cette restriction dans le cadre des mesures d'assainissement.

02.390.33 Encavage, vins d'honneur. Les variations de ce poste traduisent le côté aléatoire des occasions où le Conseil communal est invité à offrir un vin d'honneur. On compte 70 manifestations en 2003. Ces vins d'honneur rencontrent beaucoup de succès. Il s'agit en tous les cas de veiller à l'égalité de traitement des demandes.

01.12 Secrétariat

L'évolution des finances du secrétariat, avec des variations de + ou – 1%, peut sans autre être qualifiée de stable. Il n'y rien à signaler de particulier.

Concernant le site internet, il est prévu de le traduire, notamment en anglais. C'est très demandé, comme la législation communale (règlements et autres directives).

12.310.01 Fournitures de bureau. La diminution ici s'explique par un stock important acquis à fin 2002. On rappelle qu'il n'existe pas de gestion comptable des stocks de matériel. A cette circonstance viennent

s'ajouter des économies sur les dépenses.

12.318.02 Mandats, études et enquêtes. L'augmentation par rapport au budget résulte principalement d'une dépense engagée en vertu de l'art. 153 de 45'000 francs. Cf. page 119 du rapport.

12.318.03 Frais de port. La diminution résulte ici d'une question de ventilation comptable (cf. 436.06). Globalement, le résultat correspond au budget. Le courrier A représente 3% du courrier envoyé.

12.312.01 Chauffage. La diminution est ici probablement due à l'été exceptionnel de l'année, mais peut-être aussi à la formation en matière de gestion de l'énergie suivie par les concierges.

12.436.09 Autres remboursements de frais. L'augmentation de près de 80'000 francs provient du fait que la facturation provoquait un supplément qui a été résorbé. Le problème concerne la facturation du central téléphonique qui fait apparaître un important solde reporté chaque année. Le tout sera remis à zéro dès 2004.

01.14 Economat

On remarque ici un résultat positif de 37'000 francs, avec une amélioration de 114'400 francs par rapport au budget. Cet effort a été possible sans devoir augmenter les prix, et malgré 0,5 postes en moins. Par ailleurs, des mesures sont engagées pour économiser encore sur le papier.

14.301.01 Traitements. Un poste devenu vacant n'a pas été remplacé à 100% mais à 50% (directive 362).

11. Services industriels

La réorganisation structurelle des SI a entraîné une modification de la présentation des comptes financiers sous la forme d'une société comptable unique. En conséquence, les résultats par chapitres (eau, gaz, électricité, autres activités) sont présentés sous la forme d'une comptabilité analytique. Le rapport et la présentation des comptes sont en conséquence aussi nouveaux.

Globalement, le résultat accuse une amélioration de 300'000 francs,

avec 5,9 millions d'excédents de recettes. Cependant, ce résultat ne doit pas cacher une réalité qui n'est pas nouvelle: alors que le service de l'électricité présente toujours un résultat très positif (+ 6,9 mios), les services du gaz et de l'eau ont plus de peine (resp. - 10'000 francs et - 318'000 francs). L'augmentation constatée pour le service du gaz résulte du changement de la comptabilité. La perte enregistrée au service de l'eau résulte de la diminution de la consommation (une augmentation du prix de l'eau est prévue au budget 2004).

Il faut dire aussi que l'interprétation de ces résultats est difficile en raison du changement de comptabilité. Certains éléments ont augmenté, d'autres ont diminué, avec parfois des surprises. Le passage d'une clé de répartition forfaitaire des charges communes (aux trois services) à la comptabilité analytique a permis de dégager les coûts réels des diverses activités. Le pot commun est beaucoup plus petit, et chaque rubrique comptable fait l'objet d'une clé de répartition spécifique. Pour les comptes de chaque service, cf. p. 462 (chaque commissaire a reçu un plan des comptes).

Electricité

Rappelons que le prix de l'électricité a été baissé de 4 % dès le 1^{er} avril. Le prix moyen, toutes clientèles confondues, est de 21.74 cts/kWh, ce qui est inférieur aux comptes 2002 et au budget 2003.

On constate une légère augmentation des ventes de 0,6%, toutefois celle-ci est moins grande que prévue. Le chiffre d'affaires est donc inférieur de 4% par rapport au budget.

Le prix d'achat a baissé de 9% par rapport à 2002.

La production propre est en diminution en raison des faibles précipitations durant l'année. Ceci entraîne forcément des achats plus importants. Les installations intérieures accusent un bon rendement avec un résultat de + 150'000 francs. L'éclairage public coûte 1 million de francs par année.

L'OIBT impose la création d'un département «contrôle». Ces activités seront externalisées dans une société indépendante appelée «Newis». Le personnel a trouvé l'objectif intéressant, et la reprise permet de conserver des compétences. Cf. rapport page 479.

Gaz naturel

Du côté des bonnes nouvelles, on annonce l'enregistrement de 62 nouvelles installations de chauffage. Contre la perte de deux raccordements chauffage cuisinière de ménage. A ce propos, on note que ce phénomène est dû au marché des appareils qui ne propose que trop peu de modèles. Les gens sont donc souvent contraints de se tourner vers les cuisinières électriques. Il semble néanmoins que le domaine du chauffage soit l'avenir du gaz.

On note par ailleurs une légère baisse des tarifs. Côté quantités vendues, on parle de records.

La reprise du gazoduc Marin - Pierre-à-Mazel est une bonne opération, car les coûts d'exploitation sont moindres avec le passage de la pression de 16 bar en 5 bar.

Eau

La consommation d'eau a à nouveau diminué en 2003, année sèche s'il en est. La météo se traduit également dans la répartition des sources mises à contribution, et la population a bu passablement d'eau du lac cet été. D'où ce goût parfois légèrement chloré....

Tout ceci a entraîné par ailleurs une augmentation des coûts de production. La conduite sous-lacustre doit être remplacée en 2004 et devrait favoriser et la diminution du traitement de l'eau du lac.

On notera encore une baisse des effectifs du personnel, par le non remplacement de quelques postes devenus vacants (directive 362).

On notera enfin que le passage de témoin à la direction du Laboratoire des eaux a pris plus de temps et s'avère plus lourd que prévu, et entraînera des charges supplémentaires sur 2003 et 2004.

Rapport de gestion

pt. 2.5.3 Le service technique à la clientèle, page 479 (Service commercial, Eau)

On ajoutera, concernant Newis, que trois personnes quitteront la caisse de pension.

pt 2.5.3.6 Facturation, page 481 (Service commercial, Electricité)

Le nombre de coupures et «mauvais payeurs» est stable. Le suivi efficace appliqué depuis env. 5 ans montre ses preuves. Les difficultés sont ici directement liées à la conjoncture, avec un léger décalage. Xamax paie ses arriérés sous forme de contre-prestations en espaces publicitaires; l'AMN couvre désormais ses factures directement par sa subvention.

Curieusement, les menaces de coupure augmentent, mais le nombre de coupures diminue. Les pertes et abandons (11.01.330.03) accusent une nette amélioration, le nombre de compteurs à prépaiement une nette augmentation. A ce propos, le service dépense parfois une centaine de francs pour intégrer le compteur au tableau électrique.

pt 3.2.2.2 Réseau de distribution, p.487 (Direction technique, Eau)

Le grand nombre de dépannages ne s'explique pas autrement que par le hasard, et peut-être la sécheresse. On notera au passage que le réseau compte 116 km de conduites.

pt 3.5 Le laboratoire des eaux et de l'environnement

Les «objectifs et nouvelles priorités» résultent d'une nouvelle législation ainsi que de la mise en place de nouvelles réglementations.

Comptes11.01.308.01 Traitements du personnel auxiliaire.

L'augmentation s'explique par une concentration des prestations dans le temps. (travaux importants durant les vacances scolaires d'été).

11.01.311.02 Achats outillage/machine/mobilier.

Il a fallu équiper 3 personnes; chaque équipement comprend une fourgonnette complètement équipée.

11.01.318.03 Frais de ports.

L'équipe des releveurs et du portage a été renforcée. Un groupe de travail a été mis sur pied pour étudier l'intérêt d'une réorganisation du portage. L'engagement d'un porteur a permis de diminuer les coûts, mais pas dans la mesure escomptée.

11.01.319.51 Autres dépenses.

Il s'agit d'un rattrapage sur 5 ans de TVA.

11.01.39 Imputations internes.

Tout ce groupe correspond à la répartition des charges auxiliaires, soit le compte des charges communes aux trois services avec répartition selon la nouvelle comptabilité analytique.

11.01.434.01 Autres redevances.

Concerne la facturation des prestations de Vidéo 2000 qui ne transite plus par les SI et le solde résulte d'une comptabilisation différente des frais avancés en cas de poursuite. Vidéo 2000 est assujéti à la TVA.

07. Police

D'une manière générale, le compte de la police présente une amélioration de 1,5 mios par rapport au budget.

07.11 Etat civil

Année difficile, le déménagement est reporté pour des raisons techniques et financières. On a également reporté l'engagement d'une personne pour le projet Infostar.

07.21 Contrôle des habitants

L'année est ici marquée par un boom considérable des demandes de renouvellement de passeport. Le personnel est par ailleurs réduit d'un poste par non-renouvellement (directive 362).

07.31 Corps de Police

Le concept cantonal de sécurité villes-canton prend de l'ampleur, et les travaux entrent dans les détails. L'engagement est lourd. L'année a par ailleurs permis au personnel de récupérer les heures supplémentaires dues à Expo.02.

pt 5.4 Brigade urbaine, p. 355.

La campagne d'affichage a consisté en une dizaine d'affiches placées au centre-ville. On compte 120 francs par affiche, l'affichage lui-même étant gratuit.

pt 5.7.4 Service technique – parcomètres

Le montant de 1'128'537 francs indiqué dans le rapport de gestion comme étant la somme des recettes des parcomètres n'est pas juste. Le montant exact, correspondant au compte 31.427.76, se monte à 1'133'020 francs.

pt 5.5.1 Présence et contrôle du bruit au centre ville, opération «Oiseaux de nuit»

L'augmentation considérable des heures effectuées par le personnel en tenue civile (1'680 contre 584 en 2002) est due à la reprise après Expo.02 des opérations « oiseaux de nuit » mais ne constitue pas une hausse par rapport à 2001.

pt 5.7.3 Etablissements publics

Sur 200 établissements publics, on compte 70 à 80 changements de patentes par année. Ceci constitue une lourde charge de travail et indique une santé économique fragile.

01.310.44 Informatique et 01.312.11 Eclairage.

Ces deux postes bénéficient de bonnes occasions de rachats de matériel Expo.02, d'autant que le système informatique correspond en l'occurrence à celui de la police cantonale.

01.313.71 Plaques indicatrices des rues. L'augmentation importante par rapport au budget et à l'année précédente n'a pas trouvé d'explications. Ce domaine relève en fait de l'urbanisme. On suspecte le nombre de chantier en cours.

07.51 Cimetière et crématoire

On note ici la fin des travaux de l'aménagement des nouveaux quartiers et la construction du hangar. Les charges sont généralement bien maîtrisées.

08. Police du feu

Résultat nettement meilleur que prévu, avec une amélioration de 500'000 francs par rapport au budget.

08.02 Service sanitaire

L'année est marquée par la reprise de la police sanitaire du Val de Ruz. Le passage s'est fort bien passé.

On note une nette augmentation des interventions de 9%. Les appels sont transmis par la centrale cantonale. Le vieillissement de la population ainsi que la bonne diffusion des numéros d'urgence pourraient expliquer cette évolution.

La réorganisation se met en place, avec le nouveau chef, le Major J.-Pascal Petermann.

02.330.03 Pertes sur débiteurs.

L'augmentation provient d'une erreur comptable, avec des impayés qui n'ont pas été passés par les pertes depuis 1997. Il y a un grand nombre à rattraper. Sur 300'000 francs récupérés, 70'000 francs sont passés en perte. Il a été décidé d'absorber ces montants en une seule fois. Le contentieux est actuellement géré par les Services financiers de la Ville.

Le projet de comptabilité analytique sera en place dès 2004; il permettra de mieux justifier les coûts supportés par la commune, mais augmentera aussi le travail administratif.

Sinon, le résultat de l'exercice est bon.

08.21 Protection civile

Le regroupement est réalisé. L'effectif a été réduit. On attend la loi d'application du canton.

08.11 Service d'hygiène et de prévention du feu (SHPF)

La politique de surveillance ciblée sur les bâtiments à risque est prometteuse et sera poursuivie. Le service a été amené à réaliser l'étude d'impact sonore dans le cadre du projet des éoliennes de Chaumont.

Conclusions

Comme s'y était engagé le Conseil communal lors des débats du Conseil général du 1er décembre 2003 au sujet du budget 2004, la Commission financière a été associée, dans le cadre de ses travaux, à l'examen des mesures d'économies conjoncturelles et structurelles déjà prises et à venir. Plus de 80 mesures totalisant un montant de 2,8 millions ont ainsi été prises en compte et, conjuguées à d'autres propositions, elles devraient permettre d'obtenir une réduction du déficit du budget de l'exercice en cours de plus de 4,2 millions. La Commission financière remercie d'ores et déjà le Conseil communal et les chefs de service de cette collaboration et des efforts qui sont et seront ainsi fournis par l'ensemble du personnel pour réduire autant que faire se peut les charges et rétablir ainsi l'équilibre budgétaire.

Les 25 et 30 mars 2004, les rapports des sous-commissions ont été adoptés sans opposition.

Le rapport de la Commission financière relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2003 a également été approuvé sans opposition.

Le projet d'arrêté I concernant les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2003 a été approuvé à l'unanimité.

Le projet d'arrêté II portant modification de l'arrêté relatif aux subventions aux abonnements « Onde Verte » acquis par les habitants de la Ville de Neuchâtel a été approuvé par dix voix contre une et une abstention. A ce propos, la Commission financière a souhaité que l'abandon de la subvention aux abonnements mensuels « Onde Verte » soit accompagné de mesures facilitant l'achat de l'abonnement annuel, par exemple à l'aide d'un paiement par tranches.

La Commission financière vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'accepter les comptes et la gestion de l'exercice 2003, ainsi que les arrêtés y relatifs.

Neuchâtel, le 30 mars 2004

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE:

Le président,

Le rapporteur,

Blaise Horisberger

Blaise Péquignot

Projet I

Arrêté concernant les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2003 (Du 2004)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2003, à savoir :

- a) le compte de fonctionnement des revenus et charges budgétaires qui se présente, en résumé, comme suit :

	Fr.
Charges	524'312'491.55
Revenus	<u>513'158'099.63</u>
Excédent de charges	11'154'391.90
	=====

- b) Le compte des investissements qui se présente, en résumé, comme suit :

Dépenses	53'370'681.70
./. Recettes	<u>2'591'112.63</u>
Investissements nets	50'779'569.07
./. Amortissements	<u>27'027'296.71</u>
Solde reporté au bilan	23'752'272.36
	=====

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2003 est approuvée.

Projet II

Arrêté
portant modification de l'arrêté relatif
aux subventions aux abonnements « Onde verte » acquis par
les habitants de la ville de Neuchâtel
(Du 2004)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- L'article premier de l'arrêté relatif aux subventions aux abonnements « Onde verte » acquis par les habitants de la ville de Neuchâtel, du 13 janvier 2003, est modifié comme suit :

Article premier.- Du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2006, toutes les personnes domiciliées sur le territoire communal pourront acquérir l'abonnement de base « Onde verte » **annuel**, au tarif junior/senior.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.